

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
 Six mois 19
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

12 Février 1883.

SÉNAT.

Séance du 10 février. — M. ALLOU, rappor-
 teur, déclare que la commission accepte
 qu'on passe à la discussion des articles. Des
 deux projets annoncés, il en est un qu'elle
 refusera absolument, un autre qui est signé
 par beaucoup de membres et que, pour cette
 raison, il lui est impossible d'écarter sans
 examen.

M. DE LAREINTY. — Repoussez-vous encore
 tous les projets ?
 Pas de réponse.

M. CHALLEMEL-LACOUR monte à la tribune.
 D'une voix mielleuse, avec une émotion hypo-
 crite, il gémit d'être obligé de combattre
 un ami d'autrefois, un coreligionnaire,
 comme M. Allou.

Il entreprend de réfuter les allégations du
 rapport et essaye de démontrer qu'on n'est
 pas en face d'une loi frappant des innocents
 de peines imméritées et sévères.

Il raille, avec une ironie très-caustique,
 la thèse « maladroite » de M. Allou, soule-
 vant que la classe moyenne est celle qui
 doit diriger la République. Il rappelle que
 cette destination des classes a disparu par
 l'avènement du suffrage universel.

Il est triste, à son avis, après cinq ans de
 République indépendante, de voir une de-
 mande de vote de lois semblables. Il n'y a
 pas en jeu de questions de principes ; il ne
 s'agit pas de savoir si les prétendants ont le
 droit de vivre parmi nous en simples citoyens,
 s'il faut les laisser prendre tous les droits
 des citoyens pour combattre la République
 et lui faire ici une situation à part entre tous
 les gouvernements.

La résolution proposée par le rapport est
 bien plus grave, plus importante dans ses
 conséquences pour l'avenir du régime actuel
 et de la France.

Il est téméraire de dire que le conflit entre

les deux Chambres n'aurait aucune signifi-
 cation sérieuse.

Il existe des espérances antipatriotiques.
 — Elles escomptent déjà l'avantage qu'elles
 pourraient tirer de ce conflit pour leur
 parti. Elles voient la République dépérir
 par sa propre impuissance et ses divisions.
 A ceux qui partagent les espérances, il n'a
 rien à dire.

A ses amis, divisés en ce moment d'opi-
 nion, et qui pensent que le dissentiment sera
 purement accidentel, il dira : Vous êtes des
 joueurs qui pensez pouvoir risquer votre
 fortune. Ce n'est pas la vôtre que vous met-
 tez en péril, c'est celle de la République elle-
 même.

Qu'importent ces violences que vous re-
 doutez, et la voie soi-disant révolutionnaire
 dans laquelle il vous semble que l'on entre ?
 — Cela, c'est de la philosophie. — La réa-
 lité, c'est la politique, et il ne faut pas en-
 traverser le développement naturel, logique,
 du régime que vous avez créé avec nous.

M. CHALLEMEL-LACOUR insiste sur l'origine
 du Sénat, produit du suffrage restreint, en
 face de la Chambre, investie des mêmes
 droits. Le Sénat a rendu des services même
 à la Chambre, grâce au Sénat, à sa dignité
 et à sa condescendance pour l'autre partie
 de la représentation nationale.

Il est défenseur de la souveraineté natio-
 nale contre les empiètements de coterie ou
 de l'esprit de système. Pour remplir ce rôle,
 il lui faut conquérir une autorité toute mo-
 rale, égale à celle que la Chambre tient de
 la nature de son mandat. Il est « une pièce »
 indispensable de notre organisme constitu-
 tionnel : il ne doit plus laisser supposer à la
 démocratie déflante qu'il est un foyer de
 réaction.

C'est par des concessions que le Sénat
 s'est justement préservé et grandi devant
 l'autre Chambre comme devant l'opinion.

Lois de proscription condamnées par la
 morale comme par l'expérience ! Oui, c'est
 ce que diront des gens qui verraient sans
 trop de peine la République succomber,
 pourvu qu'elle mourût selon toutes les ré-
 gles du libéralisme.

Les pays étrangers les plus affamés de
 libéralisme n'ont pas seulement rapporté
 les lois d'exception dirigées contre leurs an-
 ciens souverains.

Cela c'est de la légalité idéale, ce n'est pas
 de la politique.

M. ALLOU, rapporteur, dit qu'il faut distin-
 guer les républicains en jacobins et en libé-
 raux ; les membres de la commission sont
 des libéraux ; le projet est dû à l'inspira-
 tion jacobine. (Vives interruptions à gau-
 che.)

Il se défend d'avoir voulu ressusciter les
 différences des classes. Il a relevé le défi
 porté dans la Chambre des députés à ces
 classes moyennes.

La commission n'a pas voulu que le pays
 fût prisonnier des partis extrêmes.

Après le discours de M. Allou, qui a été
 vivement applaudi, la suite de la discussion
 a été renvoyée à lundi, malgré un vote dou-
 teux qui nous a paru être en faveur de la
 discussion immédiate. L'intention des gau-
 ches de prolonger autant que possible les dé-
 bats était évidente, et M. le président Le
 Royer s'est associé à cette manœuvre.

Chronique générale.

Ainsi que nous l'avons dit, la chambre
 des mises en accusation a rendu une or-
 donnance de non-lieu en faveur du prince
 Napoléon.

M. Georges Lachaud est allé porter la
 nouvelle à Auteuil, où l'ordre de mise en
 liberté n'avait encore été communiqué à
 personne.

En conséquence, M. Georges Lachaud est
 retourné à Paris et s'est rendu au parquet
 où le procureur de la République, M. Ber-
 trand, lui a annoncé que l'ordre de liberté
 étant signé, le prisonnier ne dépendait plus
 que du préfet de police.

M. Camescasse n'était pas chez lui, il
 conférait avec MM. Devès et Fallières sur
 les mesures à prendre. La conférence dura

près de trois heures. A six heures, M. Ca-
 mescasse, de retour à la préfecture, appre-
 nait à M. G. Lachaud que M. Kuehn, com-
 missaire de police du quartier Saint-Ger-
 main-l'Auxerrois, était chargé de notifier au
 prince son élargissement.

En effet, une heure après, M. Kuehn ap-
 prenait au prisonnier qu'il était libre.

Le prince, après avoir dîné à Auteuil,
 s'est rendu avenue d'Antin, où l'attendaient
 quelques personnes de son entourage.

Alors c'est décidément une épizootie,
 nous disent les *Nouvelles*. M. Devès, qui est
 monté à la tribune du Sénat à 5 heures un
 quart, s'arrête tout à coup, balbutie, froisse
 ses papiers, chancelle. — Encore un ! s'é-
 crie un membre de la droite. Et un rire hom-
 mérique accueille l'infortune du pauvre
 Devès. Ce sera tout à l'heure le tour de Thi-
 baudin. Tous les animaux sont malades de
 la peste.

On nous signale de divers points de la
 France, notamment de certains centres ou-
 vriers, des manœuvres tendant à créer une
 agitation populaire en faveur du projet de
 proscription.

Ces manœuvres ont échoué, du reste, et
 le peuple n'entend point accepter la respon-
 sabilité des sottises commises par ses gou-
 vernants. Le vote du Sénat contre le projet
 est attendu avec une sympathique impa-
 tience.

Dans la plupart des diocèses de France,
 le décret de l'Index, touchant les *Manuels*
civiques condamnés par l'Eglise, est aujour-
 d'hui publié.

L'évêque de Saint-Flour le porte à la con-
 naissance de ces diocésains et ajoute :

« Il résulte de cette condamnation, pro-
 noncée par l'Eglise, qu'un catholique, quel
 qu'il soit, ne peut lire, ni même garder
 chez lui les susdits ouvrages mis à l'index.

» De là, spécialement pour les parents,
 obligation rigoureuse, obligation de cons-

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

II — (Suite)

L'Anglais, guéri, se présente dans la pauvre
 maison du docteur pour lui payer ses honoraires.
 Sans hésiter un instant, Jean-Baptiste Cochard lui
 demanda dix mille francs. L'insulaire commença
 par jeter les hauts cris.

— Dix mille francs ! Diable ! Savez-vous, doc-
 teur, que dix mille francs font quatre cents livres
 sterling.

— Vous avez raison, milord, je me suis trompé,
 c'est cinq cents livres sterling que je voulais vous
 demander.

— Douze mille cinq cents francs ! s'écria l'An-
 glais, c'est plus que vous ne gagnez en une année,
 peut-être même en deux.

— Vous pouvez même dire, monsieur, que c'est
 plus que je n'ai gagné dans toute ma vie ; mais là
 n'est pas la question. Les gens de ce pays sont
 pauvres, et depuis cinq ans que je l'habite, l'exer-
 cice de ma profession ne m'a guère valu que des
 paniers d'olives et d'oranges. Que voulez-vous ?

mes clients habituels sont trop pauvres pour me
 payer autrement. Mais il est juste qu'il y ait com-
 pensation quand l'occasion se rencontre. C'est aux
 riches à payer pour ceux qui ne le sont pas.

— Sans doute, et j'entends bien vous rétribuer
 largement, disait l'Anglais. Cependant douze mille
 cinq cents francs...

— C'est mon prix, et les honoraires d'un méde-
 cin, permettez-moi de vous le dire, ne sont pas un
 mémoire de maçon que l'on peut faire réduire par
 son architecte. Vous me donnerez donc cinq cents
 livres sterling, ou bien...

— Ou bien... quoi ?
 — Vous me permettrez de vous remettre la
 jambe dans l'état où je l'ai trouvée quand j'ai com-
 mencé à vous donner mes soins.

On comprend bien que cette seconde proposi-
 tion, faite du ton le plus sérieux du monde, était
 encore moins du goût de l'Anglais que la premi-
 ère. On porta donc le différend devant le général
 anglais qui commandait la province, puisque cette
 noble France n'était alors qu'un pays conquis. Le
 général rit beaucoup de la double proposition du
 docteur Cochard, il trouva la chose pleine d'humour
 et digne d'avoir été inventée par un Anglais ; aussi
 engagea-t-il son compatriote à opter. Le choix fut
 bientôt fait, le fils d'Albion paya et faillit, en outre,
 être assommé par les mauvais clients du docteur
 qui avaient entendu parler de ses résistances.

Dès lors, le prix des opérations du docteur
 Cochard fut connu ; ce qui est curieux, ce fut
 peut-être l'exagération même de ce prix autant
 que ces cures merveilleuses qui fit le succès du
 docteur. On s'informa de son passé, tout le monde
 sut bientôt qu'il avait été l'élève favori de Dupuy-
 tren ; on se redit le nom de l'illustre praticien, et
 il n'y eut pas jusqu'aux circonstances mystérieuses
 qui avaient accompagné le brusque départ de
 Cochard de Paris pour ajouter un intérêt roman-
 esque à son succès croissant. Bref, Jean-Baptiste
 Cochard ne fut plus bientôt un pauvre médecin de
 campagne, mais un original de génie qui avait
 préféré aux enivrements de la gloire le ressac de la
 mer venant battre son cottage d'Antibes.

Voilà de quelle façon Cochard devint, sans
 l'avoir recherché, le médecin à la mode, le médecin
 de la fashion, des villes qui s'étendent paresseuse-
 ment au soleil, abritées par des bois d'orangers, de
 l'autre côté de l'Estérelle.

Il gagna dès lors des sommes fabuleuses avec la
 population cosmopolite qui venait lui demander
 ses soins.

Qu'on ne croie pas pour cela qu'il négligeait
 ses clients pauvres : c'était à eux qu'il courait
 d'abord.

— Ceux-là n'ont pas le temps d'attendre, disait-
 il, quand d'aventure on lui demandait la raison de
 ces préférences.

Non-seulement ces clients préférés continuèrent
 à ne pas payer d'honoraires, mais, afin d'être plus
 près d'eux, le docteur avait fait construire une
 clinique attenante à sa maison, où il pouvait
 héberger une trentaine des plus éclopés. Aussi,
 vous pouvez le croire, la maison de Jean-Baptiste
 Cochard était la maison du bon Dieu ; tout le
 monde y était chez soi, et, chose extraordinaire
 chez le paysan, nature envahissante et sans scrupule,
 personne n'abusait.

C'est que Cochard était réellement devenu l'idole
 de ces braves gens ; ses grandes guérites étaient
 accueillies avec des cris de joie dans toute cette
 contrée que les longues jambes du docteur arpen-
 taient en tous sens depuis cinq heures du matin
 jusqu'à huit et quelquefois dix heures du soir.

La vie du docteur était si occupée, qu'il avait
 depuis longtemps oublié la seule aventure qu'il eût
 jamais eue dans sa vie, quand ce drame de sa
 jeunesse vint brusquement se rappeler à son souve-
 nir.

III

On était alors au commencement de l'automne
 de l'année 1834. Le docteur avait près de quarante-
 six ans. Un soir, à la tombée de la nuit, le docteur
 était dans son cabinet de travail, en train de
 rédiger une ordonnance pour l'un des malades de
 sa clinique, quand une voix retentit tout à coup,

science, d'empêcher que ces livres soient mis entre les mains de leurs enfants.

» Ils seraient même tenus de retirer immédiatement ces enfants de l'école, s'il arrivait que, nonobstant leurs légitimes et pressantes réclamations, des livres condamnés y fussent maintenus, ou si les maîtres, sans toutefois conserver ces ouvrages comme livres scolaires, donnaient néanmoins à leurs élèves l'enseignement qu'ils contiennent. »

L'évêque d'Autun rappelle aux fidèles que déjà, il y a quatre mois, et avant que le Saint-Siège ne se fût prononcé, lui-même leur a signalé le Manuel Paul Bert comme un ouvrage à proscrire.

A Annecy, le mandement épiscopal, que le préfet avait arrêté le dimanche précédent, a été lu dimanche dernier dans toutes les églises. Les gendarmes cette fois n'ont pas paru.

Les évêques de Langres, de Troyes, de Valence et l'archevêque de Toulouse viennent de promulguer dans leur diocèse les condamnations ecclésiastiques qui frappent les manuels scolaires.

Ils vont bien nos jeunes lycéens ! Voici le drôle d'appel que l'un d'eux adresse à ses camarades par l'organe de l'Indépendant de l'Allier :

« Monsieur le Rédacteur,

» Je viens de lire dans un des journaux de la localité que les lycéens de Paris avaient trois jours de congé pour le mardi-gras ; aussi n'est-ce pas sans étonnement que j'ai lu cela. On a menacé de faire une manifestation s'il n'y avait pas de congé, M. le ministre s'empresse alors de la prévenir en accordant trois jours.

» Et les lycéens de la province, eux, qu'ont-ils eu ? — Un jour.

» Est-ce là ce qu'on appelle de la justice et de l'égalité ? — Non, me diront les personnes justes et honnêtes. Ne croyez pas que je sois jaloux des quelques jours accordés à mes camarades. Non, loin de là ; mais c'est une leçon qui nous est donnée et dont on pourrait profiter. Ayons maintenant, nous lycéens, pour maxime : « Faites du bruit, vous serez écoutés ; menacez, vous aurez des vacances quand vous voudrez. Res- » tez travailleurs et tranquilles, on se mo- » quera de vous. »

» Agrérez, etc.

» Un potache. »

ÉTRANGER

MANIFESTE DE L'EMPEREUR DE RUSSIE.

A la suite des deux ukases fixant la date de son couronnement, à Moscou, l'Empereur de Russie a publié le manifeste suivant, qui est un des plus beaux morceaux de l'éloquence souveraine que nous ayons eu à enregistrer depuis longtemps :

« Nous, Alexandre III, Empereur de toutes les Russies, etc., faisons savoir à tous

nos fidèles sujets qu'il a plu à Dieu de nous appeler au trône de nos ancêtres, les souverains de toutes les Russies, ainsi que du royaume de Pologne et du grand-duché de Finlande, inséparable de l'empire russe.

» Au moment de la plus terrible catastrophe et sous l'impression des pénibles sentiments de deuil et d'effroi qu'ont éprouvés avec nous nos fidèles sujets, il n'était pas possible de fixer la date des fêtes du couronnement et d'accomplir cet acte.

» Nous inclinant devant les arrêts impénétrables de la Providence et nous résignant aux épreuves que Dieu nous envoyait, nous avons résolu au fond de notre cœur de ne pas accomplir cet acte sacré, tant que le calme n'aurait pas succédé dans les esprits à la surexcitation produite par l'épouvantable forfait dont a été victime le bienfaiteur du peuple russe, notre bien-aimé père.

» Le moment approche maintenant de nous conformer à la volonté de Dieu et de réaliser notre vœu sacré, qui est aussi celui de tous les fidèles enfants de notre patrie.

» Suivant l'exemple de pieux Empereurs, nos ancêtres, nous avons résolu de placer la couronne sur notre tête et de recevoir le sacre traditionnel, en même temps que notre épouse bien-aimée, l'impératrice Marie-Fedorovna.

» En faisant connaître cette résolution, que nous accomplirons, avec l'aide de Dieu, au mois de mai de cette année, à Moscou, première capitale de l'Empire, nous exhortons tous nos fidèles sujets à s'unir à nous pour adresser à Dieu, qui tient tout dans sa main, une fervente et pieuse prière, afin qu'il conserve la paix à tous et à notre Empire et nous préserve de tout danger.

» Que Dieu veuille répandre sur nous l'esprit de sagesse et de raison ; qu'il veuille, en plaçant sur notre tête la couronne des Tzars nos vénérables ancêtres, nous aider à remplir fidèlement la promesse que nous avons faite de nous consacrer à la prospérité et à la gloire de notre bien-aimée patrie, de servir la vérité et de veiller au bien-être du peuple que Dieu a soumis à notre domination.

» Fait à Saint-Petersbourg, le 24 janvier de l'an du Christ 1883, dans la 2^e année de notre règne. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 février.

Le marché présente aujourd'hui une physionomie un peu plus intéressante, bien que les affaires soient assez calmes.

On attend avec impatience que la spéculation se décide à agir.

Les rentes françaises ont fait preuve d'une grande fermeté : le 3 0/0 ancien à 79.60 ; l'amortissable à 80.15 ; le 5 0/0 à 115.10.

De toutes les sociétés de crédit, la plus ferme et la plus soutenue, c'est le Crédit Foncier.

Le cours de 1,240 a été conservé sans discussion.

Quant à la Foncière de France et d'Algérie, elle est très-recherchée à 475.

Toutes les autres institutions sont restées stationnaires.

La Banque Parisienne est refoulée à 395.

C'est un excellent prix pour vendre, il faut en profiter pour se débarrasser d'un titre dont l'avenir semble des plus compromis.

qui fit courir un frisson par tous les membres du docteur.

— Monsieur le docteur Cochard ? demanda cette voix.

— Faites entrer, dit vivement Cochard.

Une femme entra, mais, dans la pénombre, il était impossible de distinguer ni son âge ni ses traits.

— De la lumière ! apportez de la lumière ! s'écria Cochard de sa voix la plus retentissante.

La domestique entra, portant la grande lampe du docteur. Cochard était alors presque à l'autre extrémité de l'appartement. Quand la lumière inonda le salon, il se recula d'un pas et étouffa un cri, comme dut le faire Hamlet, quand le fantôme de son père se dressa devant lui. Celle qui était là debout à deux pas du docteur, c'était la femme qui avait bouleversé sa vie, c'était la baronne de Coulanges, mais la baronne telle que Cochard l'avait quittée, dans tout l'éclat de sa jeunesse, dans tout le rayonnement de la beauté.

Cochard demeura quelques instant immobile et sans voix devant la visiteuse qui le regardait et semblait sourire du bizarre effet qu'elle produisait. Jean-Baptiste Cochard secoua enfin sa belle tête grise pour chasser l'hallucination à laquelle il croyait être en proie.

— O souvenirs ! illusion ! jeunesse !... ELLE aurait aujourd'hui plus de quarante ans. Et j'ai là

devant moi une enfant de dix-sept ans à peine. Où ma pensée allait-elle s'égarer ?

Seulement alors Cochard s'approcha de sa visiteuse et lui dit avec cette déférence que, malgré ses formes abruptes, le médecin de campagne avait toujours gardée quand il s'adressait à une femme :

— Mademoiselle, soyez la bienvenue. Puis-je savoir ce qui me procure l'honneur de votre visite ?

— Monsieur, dit la jeune fille en tendant une lettre au docteur, je vous suis recommandée par un de vos anciens amis, le docteur Desclée.

Une fois encore le son de cette voix causa au docteur un ébranlement nerveux dont il ne fut pas maître. Il prit sans rien dire la lettre qu'on lui tendait, et l'ouvrit pendant que sa visiteuse s'installait sur un fauteuil.

Le docteur Desclée avait été à Paris le meilleur ami et un peu le confident de Cochard. Le drame de sa jeunesse se plaçait donc entre cette lettre et les yeux du bon docteur. Cependant, peu à peu, son attention se fixa, et voici ce qu'il put lire :

« Mon vieux camarade,

» Je t'envoie une malade dont je désespère absolument ; mais la pauvre petite est tellement intéressante que je veux tenter l'impossible pour la sauver. Elle est, comme tu peux t'en assurer, phthisique au troisième degré, c'est-à-dire à peu près condamnée. Il faudrait un miracle pour la tirer de là. J'ai cru me rappeler que, dans nos discussions professionnelles, tu disais autrefois que

Le Suez est vivement poussé par la spéculation, mais sans grand succès.

Le Panama est à 473.75.

Midi, 1,040 ; Nord, 1,775.

Chronique militaire.

Le général Thibaudin doit déposer aujourd'hui lundi, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi réglant définitivement la tenue de l'infanterie.

Le général Logerot, commandant par intérim la division du nord de la Tunisie, a adressé aux troupes l'ordre suivant :

« Les bataillons des 55^e, 65^e, 88^e, 96^e, 114^e, 116^e, 118^e, 133^e et 142^e régiments de ligne, envoyés en Tunisie l'année dernière pour réprimer l'insurrection, vont rentrer très-prochainement en France.

» Ces braves troupes ont toujours montré beaucoup de courage et d'abnégation, soit qu'il ait fallu aborder l'ennemi, soit le poursuivre jusqu'à la frontière de la Tripolitaine, aux prix des fatigues de marches longues et pénibles sous un ciel brûlant.

» Grâce à leur concours, la régence est aujourd'hui pacifiée, et la France peut poursuivre avec tranquillité la mission civilisatrice qu'elle s'est donnée dans ce pays.

» Les bataillons qui vont partir ont déjà contribué à cette grande œuvre par les travaux d'utilité publique qu'ils ont exécutés dans les villes et dans les différents postes où ils ont séjourné. Ici ils ont percé des routes, là construit des établissements, ailleurs réparé ou agrandi les ouvrages déjà existants.

» Le corps d'occupation conservera toujours le souvenir de leur courage, de leur bon esprit de discipline, de leur utile coopération, et le général qui le commande ne veut pas les laisser s'éloigner sans les remercier de leur dévouement. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

GRANDE CAVALCADE DE SAUMUR

Au profit des Pauvres.

La réunion annoncée par les journaux a eu lieu vendredi soir ; puis une autre hier dimanche à 2 heures. Un bon nombre de jeunes gens et de souscripteurs étaient présents. Une commission de trente-huit membres a été nommée afin de régler la composition, l'organisation et la marche de la Cavalcade, ainsi que les attributions de chacun des commissaires.

La réussite paraît donc certaine, grâce à l'entrain des jeunes gens et à l'accueil sympathique qu'ils rencontrent chez les membres honoraires qui se font un plaisir et un devoir de venir en aide dans cette œuvre charitable.

La commission tout entière fait appel à la

bonne volonté et au dévouement des personnes qui seront sollicitées par les jeunes commissaires, qui se présenteront dès aujourd'hui à domicile.

Réunion tous les mardis et vendredis, à 8 heures du soir, à la Mairie (salle de la Justice de paix).

Les personnes qui désireraient faire partie de la Cavalcade peuvent se faire inscrire soit à une réunion à la Mairie, soit dans les principaux cafés de Saumur.

La commission de la Cavalcade a décidé que cette fête aura lieu le dimanche après la mi-carême, à mars.

Dans un prochain numéro, nous donnerons la liste de la commission et le programme de la Cavalcade.

École de Cavalerie de Saumur.

CIRCULAIRE DU 29 JANVIER.

Dispositions relatives aux sous-officiers, élèves-officiers de l'École de cavalerie, ayant pour effet d'augmenter, dans une proportion qui sera ultérieurement déterminée, le nombre des admissions à cette École.

Paris le 29 janvier 1883.

« La promotion simultanée au grade de sous-lieutenant, en fin de cours ou dans les premières semaines qui suivent, de tous les élèves-officiers de l'École de cavalerie, a pour conséquence de laisser ouvertes les vacances qui se produisent dans le courant de l'année et d'affaiblir, dans une proportion préjudiciable au service, les cadres des régiments. Pour remédier à cette situation, j'ai décidé que la promotion faite en fin de cours ne comprendra plus que la tête de la liste établie par numéro de mérite.

» Les élèves-officiers non compris dans cette fraction rejoindront leurs régiments pour y faire leur service comme sous-officiers, et ils seront promus, au fur et à mesure des besoins, dans une période de temps limitée au 4^e octobre de l'année qui suivra celle de leur sortie de l'École.

» L'inauguration de ce système ayant pour effet d'augmenter cette année, dans une proportion qui sera ultérieurement déterminée, le nombre des admissions à l'École de cavalerie, j'ai l'honneur de vous prier de porter sans retard à la connaissance des corps de troupe de cavalerie les présentes dispositions, qui constituent une chance spéciale aux sous-officiers susceptibles de concourir en 1883 pour l'avancement.

» BILLOT. »

Le Progrès militaire critique en ces termes la circulaire de l'ex-ministre de la guerre :

« La 2^e Direction a fait signer le 29 janvier à M. le général Billot une circulaire que nous reproduisons et qui est certainement un des actes les plus fâcheux de la précédente administration.

» Aux termes de cette circulaire, les élèves-officiers de l'École de cavalerie, au lieu d'être tous promus sous-lieutenants à leur sortie de Saumur, rentreront pour la plupart

Et, reprenant la lettre, il lut :

« P.-S. Tu as donc définitivement divorcé avec Paris. Nous l'attendons toujours. A propos, tu vas indirectement le trouver en pays de connaissance. La jeune personne que je t'envoie est la fille de la baronne de Coulanges, que tu as, je crois, connue sous l'Empire. »

— Sa fille ! s'écria Cochard en levant les bras au ciel, c'est sa fille !

On comprend quelle dut être l'émotion de Cochard en revoiyant le lendemain sa jeune cliente. Cependant il avait passé toute la nuit à se préparer à cette visite, et quand il entra dans la chambre de la jeune malade, pas un muscle de son visage ne tressaillit. L'homme d'autrefois s'était évaporé de nouveau dans les limbes du passé, le médecin avait imposé silence aux trépignements de son cœur et était là seul dans toute l'austère gravité de sa profession.

Cochard fut d'abord effrayé de l'état dans lequel il trouva la fille de celle qu'il avait tant aimée. La pauvre enfant était phthisique au troisième degré et, selon toute apparence, bien près du dénouement.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIBR.

la phthisie est un cas pathologique dont tu prétendais avoir raison. Tu avais même, disais-tu, plus d'une fois lutté corps à corps avec le monstre et l'avais terrassé. Essaie donc de nouveau. Je t'envoie en toute confiance ma petite malade. Si tu ne saches pas la chère enfant, au moins l'auras-tu, pour ses dernières heures, enlevée à l'atmosphère empestée de Paris. Elle ira s'éteindre là-bas dans sa patrie des orangers, sous un rayon de soleil.

» A toi, mon vieux camarade et bien affectueusement,

» G. DESCLÉE. »

J.-B. Cochard mit la lettre dans sa poche sans la replier, et, s'approchant de sa nouvelle cliente, il lui dit :

— Vous ne pouviez, mademoiselle, m'être recommandée par une personne dont le nom me fût plus sympathique que celui de Desclée. Vous êtes ici chez vous. Ma maison est la vôtre. Allez prendre un peu de repos. Demain nous causerons.

Ce soir-là, le docteur veilla plus tard que de coutume. Il arpenta sa chambre à grands pas et passait par instant sa large main sur son front, comme pour chasser la pensée qui l'obsédait. Enfin il s'arrêta devant un petit meuble où chaque soir il déposait sa montre, son argent et les divers objets qui garnissaient ses poches. La lettre du docteur Desclée était là toute grande ouverte encore :

— Tiens, remarqua Cochard, il y a un post-scriptum que je n'avais pas vu.

dans les corps et y feront le service de leur grade de sous-officiers pendant une période qui n'excèdera pas un an. Les premiers numéros de la liste de sortie seront seuls promus en fin de cours.

Il en était ainsi dans l'infanterie jusqu'en 1881 ; le décret du 4 février portant organisation de l'École de Saint-Maixent a mis fin à un état de choses reconnu préjudiciable au bon recrutement des cadres et aux intérêts supérieurs de la discipline. Il est inadmissible en effet qu'un sous-officier, qui doit être appelé dans un délai plus ou moins court à porter l'épaulette, se trouve replacé même momentanément sous les ordres d'autres sous-officiers supérieurs en grade ou plus anciens que lui, et qui ne sont point proposés pour l'avancement. Cette anomalie, dont on souffrait depuis longtemps, a disparu dans l'infanterie, et voilà qu'une décision bureaucratique, d'apparence anodine, la ressuscite au détriment de la cavalerie !

On prétexte la nécessité de ne pas laisser de vacances de sous-lieutenants trop longtemps couvertes. Mais, entre deux maux, il faut choisir le moindre, et ce qui n'est considéré à juste titre par la 1^{re} Direction que comme un inconvénient secondaire ne doit pas avoir pour la Direction voisine une importance capitale. L'infanterie a compris que les promotions doivent se faire deux fois par an pour les sous-lieutenants et elle a réparti en conséquence les entrées et les sorties de ses Écoles. Les élèves de Saint-Cyr sont ainsi promus le 4^{er} octobre et ceux de Saint-Maixent le 4^{er} avril. On doit faire de même dans la cavalerie, quitte à déplaire aux vieux généraux attachés aux idées de routine.

Cette divergence dans une question aussi grave prouve une fois de plus la nécessité, pour un ministre qui a à cœur l'intérêt de toute l'armée, sans distinction d'arme, d'établir l'unité de vues dans son administration. En attendant, la circulaire du 29 janvier doit être rapportée, et nous comptons qu'elle le sera promptement. Il existe déjà assez de causes externes qui désagrègent les cadres de la cavalerie, sans qu'une disposition maladroitement venue, dès le début de la carrière, aigrir l'esprit des jeunes officiers. Le passage par l'École de Saumur doit être pour eux l'initiation à l'éducation et à l'instruction de l'officier ; il serait illogique qu'on les en fit sortir pour aller mener la vie toute différente de maréchal-des-logis pendant six mois ou un an. Le maintien d'une mesure semblable aurait les plus détestables conséquences morales ; la moindre serait de faire prendre, par une partie des cadres d'une arme, le gouvernement de la République en haine. »

Les obsèques de M. HILAIRE CHAMPEAUX, médecin des Sociétés de secours mutuels de Saumur, décédé à son domicile, rue de la Petite-Douve, n° 8, hier dimanche 41 février 1883, dans sa 64^e année, muni des sacrements de l'Église, auront lieu demain mardi 43 février, à 10 heures et demie du matin, en l'église de Nantilly, sa paroisse. Un service pour le repos de son âme sera

célébré le mardi 20 du même mois, à 11 heures du matin, dans la même église.

Le deuil se réunira, pour l'enterrement, à la maison mortuaire, et pour le service à l'église.

Les amis et connaissances de la famille, qui n'auraient pas reçu de billet de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation.

La rue Gambetta.

Nous allons donc avoir une rue Gambetta. Grand bien nous fasse !

Il est vrai qu'elle n'est pas encore percée. Comme l'abcès mystérieux qui a si mal fini et qui a mis quelquel temps à crever, cette voie triomphale n'est encore qu'à l'état d'incubation dans les entrailles du Conseil municipal.

Il est vrai encore que le fameux collège des filles est de taille à lui faire une rude concurrence, si complaisants que soient les bonds ascensionnels auxquels notre octroi commence à se livrer.

Mais enfin le principe est posé, et l'infâme réaction, à ce qu'ils croient, horriblement vexée.

Les Saumurois qui ne goûtent pas ce genre de plaisanterie peuvent dormir tranquilles. Le sobriquet promis au prolongement de la rue des Bouchers n'est pas de nature à durer ni même à voir le jour, au train que prennent les affaires républicaines.

C'est une simple scie, nationale et patriotique, destinée, comme tant d'autres, à se rouiller en magasin.

Laissons-donc en paix nos édiles monter cette scie dans leurs rêves. Le macadam et le portland de la rue Gambetta ne colleront jamais grand fumier à nos bottes.

Pauvre grand homme, déjà dans le troisième dessous de la scène républicaine ! Et il a suffi pour cela qu'un autre grotesque, jadis rouge, aujourd'hui tricolore (?), émergé tout à coup, comme un polichinelle, de la boîte à surprises.

Je dis grotesque de tous les deux et ne m'en dédis point. La baudruche, si bien gonflée et enluminée qu'elle soit, est toujours risible et même pitoyable. L'histoire ne s'y trompe pas, et c'est elle qu'il faut attendre. Marat lui-même, en attendant l'égoût, n'a-t-il pas eu les honneurs du Panthéon ?

Quand le gros homme, pendant le terrible hiver, chantait au coin de son feu, sur le télégraphe, les « cigares exquis » ; quand il jonglait avec les emprunts de ce temps-là et plus tard avec la Bourse dont il tenait les ficelles ; quand il gavait sa majorité avec les truffes de Trompette ; quand il faisait la roue devant MM. les mastroquets de Paris ou MM. les voyageurs de commerce, est-ce que jamais il s'est pris lui-même au sérieux, comme sauveur et dauphin de la nation française ?

Il voulait jouir de la vie en se moquant de nous, et il faut convenir qu'il s'y entendait. Mais le moment est aujourd'hui passé.

Que lui importe nos rues mort-nées étiquetées de son nom ?

Où est-il à cette heure, et dans quelle rue demeure-t-il ?

Car vous savez bien, messieurs de la libre-pensée, tout tantarons d'impunité que vous êtes, l'homme en mourant ne fait que changer de rue et c'est pour cela précisément que vous lui donnez de l'immortelle. En donnez-vous à votre chien ? Il n'y a que la bête, quand on l'enroche, sur laquelle on puisse dire : tout est fini.

Cet instinct de l'immortalité, qui distingue l'homme de la bête, est si bien ancré dans vos âmes que, sans les frères et amis (?), priés longtemps d'avance d'être là, au dernier moment, et de faire bonne garde pour empêcher « le plongeon », vous le feriez tous, les uns après les autres, oui tous, jusqu'au dernier, devant les obscurités ou plutôt les effroyables lumières de l'avenir.

Il vit donc toujours, le pauvre fusillé. Il sait maintenant, et pour toujours, ce qu'il eût dû faire de sa première vie.

Et à quel prix le sait-il ?...

Terrible problème ! — sans qu'il soit permis de douter jamais pour personne de la bonté divine, devant le cri suprême du repentir.

Adieu les chers millions accumulés si vite, adieu Trompette et les baignoires d'argent, adieu tribunes et balcons et tous les grelots de la gloire !

Ah ! s'il pouvait reprendre le tablier de son enfance dans la mélasse et la faïence paternelles !

Et s'il a trouvé là-bas, dans le même compartiment, quelques-uns des milliers et milliers d'hommes que son obstination soi-disant nationale y a expédiés devant lui, ce doit être une belle vie !

Pauvre Grambetta ! qui Dieu pourtant fasse miséricorde, si l'ami Bert et les autres, dans le secret du dernier moment, n'ont pas été plus forts que la grâce de Dieu.

En retournant ses manches, devant la planche funèbre, l'ami Bert a-t-il changé au moins de bistouri ?...

DOUÉ-LA-FONTAINE.

On nous annonce que l'administration municipale de Doué a donné sa démission.

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS

M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

LUNDI 12 février 1883,

Représentation de M^{lle} Seveste, de l'Opéra-Comique.

LES DIAMANTS DE LA COURONNE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique d'AUBER.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

Théâtre de Saumur

Dimanche 18 février 1883,

Par autorisation spéciale de M. ALEXANDRE DUMAS fils

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M^{me} MÉA

Pensionnaire du Théâtre National de l'Odéon

M. DUPARC (Odéon) ; M^{lle} JANE MÉA ; M. FRUMENCE (Porte-Saint-Martin) ; M. LELONG (Odéon) ; M. MENDASTI (Historique) ; M. BRELET (Châtelet) ; M. FOURNIER (Gaité) ; M^{me} DUPARC (Ambigu).

Le grand succès de l'Odéon

CHARLES VII

Chez ses Grands Vassaux

Pièce en 5 actes, d'ALEXANDRE DUMAS.

1^{er} acte : *Yacoub* ; 2^e acte : *Charles de Savoisy* ; 3^e acte : *Charles VII* ; 4^e acte : *Agnès Sorel* ; 5^e acte : *Bérençère*.

M^{me} MÉA jouera le rôle de *Bérençère*.

Distribution :

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| Le comte Charles de Savoisy... | MM. Frumence. |
| Yacoub le Sarrazin..... | Duparc. |
| Charles VII..... | Mendasti. |
| Jean d'Orléans..... | Brelet. |
| Guy-Raymond..... | Arthur. |
| Le chapelain..... | Lelong. |
| Bérençère..... | M ^{me} MÉA. |
| Agnès Sorel..... | Jane Méa. |
| Godefroy, page..... | Duparc. |
| André..... | MM. Fournier. |
| Jehan, } archers..... | Duclos. |
| Balthazar, }..... | Ruphy. |

L'argentier du roi, archers, pages, etc.

Costumes nouveaux

Les GROS BONNETS de KRÉHWINKEL

Comédie nouvelle en 4 actes, tirée de l'œuvre de Kotzebue, par Paul de Margalier.

M^{me} MÉA jouera le rôle de M^{me} Staar.

Distribution :

| | |
|---|----------------------|
| Charles Olmers..... | MM. Mendasti. |
| Nicolas Staar, bourgeois et doyen de la ville de Kréhwinkel. | Lelong. |
| Staar, son frère, vice-marguillier et épicier..... | Brelet. |
| M ^{me} Staar, sous-receveuse des tailles, belle-sœur du bourgeois M ^{me} MÉA. | M ^{me} MÉA. |
| Sabine, fille du bourgeois..... | Jane Méa. |
| M ^{me} Brendel, surintendante du flottage et de la pêche..... | Duparc. |
| Sperling, substitut de l'inspecteur des bâtiments des mines et de la voirie..... | M. Fournier. |

1785, A KRÉHWINKEL

Ordre : 1. Charles VII ; 2. Les Gros Bonnets.

On peut dès aujourd'hui retenir ses places au bureau de location du Théâtre.

L'itinéraire étant irrévocablement fixé, il ne sera donné qu'une seule représentation.

Le FER BRAVAIS, sous forme de gouttes concentrées, est un excellent produit très-soluble, d'une assimilation prompte, le dosage en est facile. (Vingt gouttes de cette liqueur représentant 35 millig. d'oxyde de fer.) Tous les médecins en conseillent l'emploi dans les cas si fréquents d'appauvrissement du sang.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

HISTOIRE D'UN FOULARD ET D'UN CACHE-NEZ

— Cette grande confiance, dont je vous remercie, sera le plus fort des stimulants à mon habileté de repriseuse, reprit en riant la jeune fille, et je vous promets de faire tous mes efforts pour la mériter.

Et, en disant ces mots, elle attira à elle le foulard, que Léopold semblait abandonner avec peine.

A mesure qu'elle l'examinait avec une attention minutieuse, elle alla presque instinctivement, et comme si elle obéissait à un souvenir, à la déchirure que Léopold avait eu tant de peine à découvrir.

Une expression songeuse et étonnée envahit à l'instant sa physionomie et elle resta quelques instants sans parler.

Léopold la regardait, n'osant troubler une contemplation qu'il croyait être nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre demandée.

Enfin le regard de la jeune fille eut un éclair, et elle releva vivement la tête.

Elle était rouge et elle semblait hésiter à formuler une question qui se pressait sur ses lèvres.

— Me trouverez-vous indiscret si j'ose vous de-

mander de qui vous tenez ce foulard ? dit-elle enfin timidement en s'adressant à Léopold.

— Je vous ai dit, Mademoiselle, que la possession de ce mouchoir se rattachait à l'un des plus chers souvenirs de ma vie, répondit le jeune homme, et il ne m'est si précieux que parce que j'espère qu'il m'aidera à retrouver peut-être une jeune fille, une enfant, à laquelle j'ai depuis longtemps donné mon affection, sans même la connaître.

L'attention de Georgette semblait, en cet instant, concentrée tout entière sur le foulard qu'elle regardait attentivement.

— Et quel intérêt si cher peut vous faire désirer de retrouver cette jeune fille ? demanda-t-elle, un peu émue, en relevant la tête.

— C'est que rien au monde ne saurait pour moi remplacer la bonté, répondit-il. J'ai beaucoup voyagé et j'ai vu le monde sous tous ses aspects. — Je rencontre à chaque pas des femmes belles et riches, que mon père serait heureux de me voir épouser ; eh bien ! je vous le jure, je ne me déciderai à faire un choix, qui me rendra peut-être malheureux, que lorsque j'aurai perdu tout espoir de retrouver la jeune fille à qui appartient ce foulard.

Et comme les yeux de M^{me} Armingaud semblaient l'interroger plus encore que Georgette n'avait cru devoir le faire, Léopold raconta l'histoire qui l'avait rendu possesseur, du petit mouchoir de

soie.

— Mais, vous aussi, monsieur, vous avez été bon, bien bon pour la pauvre Catherine, s'écria étonnement Georgette, car votre cache-nez était bien plus chaud que le foulard, et vous lui avez peut-être sauvé la vie !

Le jeune homme la regarda avec étonnement.

— Comment savez-vous que la petite fille malade se nommait Catherine ? demanda-t-il ; je ne le sais pas moi-même.

Georgette devint rouge et embarrassée.

— Mais, il me semble que vous l'avez ainsi nommée, répondit-elle.

— Je suis parfaitement certain de n'avoir prononcé aucun nom ; mais, voulez-vous, à mon tour, me permettre de vous faire une question ? poursuivit M. Armingaud. Est-ce que, avant de venir habiter Paris, vous ne demeuriez pas à la campagne, aux environs de Melun, dans un village où il y avait une école, et beaucoup de petites filles qui y venaient de plusieurs kilomètres à la ronde ?

— Qui vous a si bien instruit des petits événements au milieu desquels nous avons vécu autrefois, ma fille et moi ? interrogea la mère de Georgette.

— Personne ne m'a parlé de vous et des événements qui ont pu vous intéresser, madame ; mais il y a des choses que le cœur sait deviner quand il a pu s'accrocher à un fil conducteur. Ce fil, je viens de le saisir tout entier depuis quelques instants. — Mademoiselle Georgette, vous ne refuserez pas de me dire ce qu'est devenue Catherine,

notre... protégée !

— Catherine est morte ! répondit la jeune fille. — Ni la petite attention que j'avais eue pour elle, ni les secours si nécessaires et efficaces que vous lui avez donnés, ni les soins dont elle a été l'objet de la part de presque tous les habitants du village, n'ont pu détruire le mal dont elle était trop profondément atteinte. Elle s'est éteinte en me racontant la même histoire que celle que vous venez de me dire, et... je puis vous rendre une écharpe de laine qui l'a garantie et soulagée dans ses derniers jours en échange du foulard que vous venez de me remettre.

— Quoi ! ce cache-nez, que j'avais donné à Catherine ?

— Elle l'a, en mourant, donné à ma fille comme un souvenir d'elle et de celui qui le lui avait remis, répondit M^{me} Armingaud.

Léopold se leva vivement, comme s'il était mû par un ressort.

— Est-ce que le foulard pourra être réparé demain ? demanda-t-il.

— Il le sera, monsieur, répondit tristement Georgette.

— Et, vous me permettez de venir le reprendre moi-même ?

— Je vous le remettrai avec l'écharpe, qui ne m'appartient plus, dit-elle.

..... Quelques instants plus tard, Léopold avait quitté la demeure de M^{me} et de M^l Armingaud, et il se présentait dans le cabinet de son père.

(A suivre.)

NELLY LIETIER.

FAVEUR SPÉCIALE
ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.
AU LIEU
DE
8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^o EMMELEINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Partout, le Numéro : 25 centimes

LE MOINS CHER DES GRANDS JOURNAUX ILLUSTRÉS

RÉPUBLIQUE ILLUSTRÉE

16 pages dont 8 de gravures
FORMAT DU Monde Illustré ET DE L'Illustration

ABONNEMENTS

Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr.
Trois mois, 4 fr. 50

Primes gratuites splendides. — Pour un abonnement d'un an ce journal donne gratuitement au choix : Le Dictionnaire de Biographie générale, Nana illustrée, de Zola ; le Voyage au pays des milliards, de Victor Tulasot ; la Grande Iza, d'Alexis Bouvier, etc., etc., volumes d'une valeur de six francs en librairie, ce qui met l'abonnement à huit francs, soit moins cher qu'un journal de huit pages, le Journal Illustré, par exemple.

Gravures de nos meilleurs artistes : Panemaker, Baudé, Tilly, André, Hauger, etc. Dessins de S. Urrubietta Vierge, Scott, Chovin, Perruchot, etc.

Reproduction des chefs-d'œuvre de l'art moderne et des meilleurs tableaux du Salon. Chroniques et Nouvelles signées Aurélien Scholl, Charles Monselet, Catulle Mendès, Nadar, Eugène Chavette, E. Pourcelle, F. Delcourt, E. Ducret, etc., etc.

Études scientifiques, Jeux, Sport, Beaux-Arts. Pour recevoir franco un numéro d'essai, envoyer 25 centimes en timbres-poste à l'Administration, 10, boulevard des Italiens, Paris.

Partout, le Numéro : 25 centimes

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Gresson et Salsepa et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX débarrasse sans retour et sans purgatives contentes dans le sang.

Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, favorise la digestion, évite les congestions, supprime la constipation, guérit les hémorrhoides.

Le ROB LECHAUX guérit, rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS

Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui a donné des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps.

Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB LECHAUX et de votre Pommade anti-dartreuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.

NORY, Ph^o de l'école de Paris, à Mayenne.

Le ROB LECHAUX est le meilleur recon-

stituant pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grands personnes.

Envoi gratis d'une broch. Intéressé avec attestat. nombre. Le flacon 4 fr. ; expéd. franco de 6 fl. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à Mario LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PUISSANTE CHUTE D'EAU DE L'USINE

Récemment incendié

DE SAUMOUSSAY

Située sur le Thouet, à 6 kilomètres de Saumur et à 2 kilomètres des gares de Brézé et de Chacé (ligne de l'Etat).

Fondations sur pilotis, cheminée élevée de 17 mètres, machine à vapeur de 20 chevaux, le tout resté intact.

On pourrait y joindre un moulin à eau et diverses dépendances, bâtiments et prés.

S'adresser, pour traiter : soit à M^e LECOMPTE, notaire ; soit à M. Epoudry, expert à Brézé ; et, pour visiter, à M. VOLLAND, régisseur du château de Brézé. (107)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

TRÈS-BON

LOUAGE DE CHEVAUX ET VOITURES

Excellente clientèle.

S'adresser à M^e GABEAU, notaire à Baugé. (88)

A VENDRE

BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

Études de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau, et de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE CHATEAU DE CANDÉS

Au confluent de la Vienne et de la Loire.

Vastes dépendances, terrasses, jardins, parc, le tout de sept hectares, dans une situation superbe dominant les deux rivières. — Vue magnifique.

Avec neuf hectares de vigne et quatre hectares de terre.

On joindrait à volonté un bois de vingt-huit hectares et quatre ou cinq hectares de pré.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, auxdits notaires. (97)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, greniers, cuisine, servitudes.

Beau jardin bien arrosé.

S'adresser à M^o BOISSIER, qui l'occupe, ou à M. GODET, place du Marché-Noir.

A CÉDER un fonds de Boulangerie, bien achalandé.

S'adresser à M. GURTON, Joseph, au Vaudelnay-Rillé. (74)

ON DEMANDE de suite une bonne femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Meublée ou non meublée,

Avec JARDIN donnant sur la Loire ;

Le tout aux Rosiers.

S'adresser à M^o POULAIN, propriétaire aux Rosiers. (73)

A LOUER

L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée.

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

SAUMUR, 7, place de la Bilange

GRANDS ARRIVAGES

D'OBJETS D'ART

Rares et Curieux

DE LA

CHINE & DU JAPON

L. CHOLETTE

Maison d'Achats à YOKOHAMA (Japon) Concession Européenne, 197.

Exposition publique tous les jours.

ON DEMANDE UN MÉNAGE, le mari comme jardinier et la femme comme femme de chambre ou cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

COMP^{ie} GRESHAM

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Compagnie a eu lieu le 14 décembre dernier.

En attendant que le rapport détaillé présenté à cette réunion, et que nous tiendrons à la disposition de tous les intéressés, soit traduit et imprimé, nous en détachons les faits et chiffres suivants :

Du 1^{er} juillet 1881 au 30 juin 1882, la Compagnie a reçu 8,095 propositions pour un capital à assurer de fr. 67,185,575 ; elle a rejeté 1,511 propositions pour un capital de 11,153,325, et 6,584 propositions assurant fr. 56,032,250 ont passé à l'état de contrat.

Le revenu annuel de la Compagnie en primes et intérêts s'élève à fr. 15,412,821.75, en progression nouvelle sur la dernière période annuelle.

La Compagnie a payé dans le courant de l'année 5,941,429.15, par suite de décès de ses assurés, et fr. 2,699,440.20 pour contrats arrivés à terme du vivant des ayants-droit.

L'actif réalisé se trouvait porté à la clôture du bilan à fr. 79,368,882.80 ; il était l'année dernière de fr. 74 millions 122,865. Dans un seul exercice annuel, la garantie des assurés a donc été augmentée de plus de 5 millions.

L'exercice 1881-1882 clôturant une période triennale, il a été procédé à une évaluation rigoureuse des engagements de la Compagnie, d'où il res-

HERNIE

Cette terrible infirmité n'est plus incurable, une Médaille d'or vient d'être décernée au D^r RAMOGNINO, qui, dans un but d'humanité, prescrit gratuitement son traitement, les essais faits sur 9871 herniaires ont tous réussi. Preuves de guérison : M. Reux, rue Tarasque, 5, à Marseille, a été guéri d'une hernie de 18 ans ; Barrière, rue Fort-Sanctuaire, 52, d'une de 8 ans ; Feraud, garde du pont de Cadenet, d'une de 15 ans. — S'adresser franco à M. RAMOGNINO, docteur de l'Université Américaine, à Marseille. (72)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

11 et 13, Rue Saint-Jean

PHARMACIE NORMANDINE

SAUMUR

Cet Établissement, qui ne date pas d'hier et qui par conséquent n'a plus à faire ses preuves, se recommande non seulement par la MODICITÉ DE SES PRIX, mais encore par la HAUTE QUALITÉ de ses Produits, ce qu'on doit toujours considérer, en pharmacie surtout.

M. NORMANDINE tient également la DROGUERIE, l'HERBORISTERIE et les PRODUITS CHIMIQUES.

On trouve chez lui certains gros articles, tels que Borax, Chlorure de Chaux, Eau de Javelle, Acide tartrique, Colle de poisson, etc., à des prix excessifs de bon marché.

Spécialité d'Articles en caoutchouc, grand choix de Bandages, Biberons, depuis 50 centimes, Bas à varices, depuis 4 fr. 50.

Dépositaire spécial des Eaux de Vals, Gazost et des Eaux du Syndicat Médical.

Grand dépôt de Sangsues, 1^{er} choix (0,25 pièce).

Un RABAIS de 10 0/0 AU MOINS est fait sur toutes les Spécialités Pharmaceutiques.

NOTA. — Toutes les spécialités sont garanties authentiques.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.